



Article paru dans la rubrique Coup d'oeil de la revue l'Observatoire, n°88, L'autonomie en tension, éd. l'Observatoire asbl, Liège, sept. 2016
Plus d'infos: www.revuelobservatoire.be

Micro-épargne: premier pas vers l'émancipation

Il y a plusieurs bonnes raisons d'épargner. Celle de s'assurer un filet de sécurité, tout d'abord. Mais, au-delà de cet avantage économique évident, l'épargne permet aussi de trouver par exemple une place plus active dans la société. Pour ces raisons, Financité développe son programme «**Micro-épargne Financité, l'avenir n'est interdit à personne**», qui allie des modules d'information et des pratiques d'épargne incitatives pour les participants. Depuis 2010 et le lancement d'un projet pilote, l'idée fait son chemin chez les professionnels et dans le monde politique.

Pourquoi épargner ?

Ne pas disposer d'un «bas de laine» n'est pas un fait rare. En Belgique, cela concerne 1 personne sur 4 qui ne dispose pas de l'équivalent à un mois de revenu. Ce qui signifie qu'au moindre coup dur, accident de parcours ou électro-domestique qui tombe en panne, ces personnes sont en situation de risque d'endettement, voire de surendettement dans le pire des scénarios. Pourtant, l'intérêt de l'épargne a été prouvé, tant d'un point de vue économique que psychologique et des solutions existent pour encourager les personnes à s'y lancer.

Inégalités face à l'épargne

En 2013, les montants déposés sur les comptes d'épargne belges ont atteint des records. Depuis lors, ils baissent régulièrement (notamment en raison des faibles taux d'intérêt). Il n'empêche que les Belges restent parmi les meilleurs épargnants en Europe. Mais ces montants sont très mal répartis. D'après une récente étude de la FSMA, 25 % de la population n'en possède pratiquement pas et se dit incapable de faire face à un imprévu. Ces personnes, sont plutôt des femmes, plutôt des jeunes, plutôt bruxellois ou wallons et plutôt à bas revenus! De plus, les mesures fiscales visant à encourager l'épargne sont, à tout le moins, inégalitaires car elles encouragent l'épargne des tranches aisées de la population, pas ceux qui en auraient le plus besoin.

La pauvreté est en croissance en Europe et particulièrement en Belgique. Il faut donc reconnaître qu'il y a un problème structurel d'accroissement des inéga-

lités, une inégale répartition des richesses de plus en plus accentuée entre revenus pour le travail et revenus pour le capital; une crise financière, économique et écologique qui touche davantage les plus faibles; bref il y a tous les ingrédients pour générer de la pauvreté, de l'endettement et créer des situations de manque structurel de revenus qui empêche toute possibilité d'épargne.

Or, on l'a dit, l'épargne reste vivement souhaitable et les recherches menées par Financité montrent que les personnes à bas revenus peuvent aussi épargner, si certaines conditions sont mises en place permettant de dépasser les freins à l'épargne. Cela apporte en plus d'une sécurité matérielle, un regain de confiance en soi et une ouverture sur des perspectives d'avenir, toute proportion gardée.

Les groupes de micro-épargne

Avec les groupes de micro-épargne, Financité encourage à l'épargne les personnes qui n'ont pas l'habitude de le faire.

Concrètement, un groupe d'une quinzaine de participants est mis sur pied avec le concours de partenaires locaux (associations ou CPAS) suite à une présentation du programme. Une fois tous les deux mois, les personnes sont invitées à participer à un module de formation et d'espace de discussion où parler librement d'argent, des pièges liés à la consommation, de pratique sur l'épargne ou le budget et à échanger des trucs et astuces.

Le programme propose aussi la mise en place de pratiques d'épargne en vue de se constituer un matelas de sécurité. A savoir, les personnes mettent de côté de petites sommes (de 5€ à 25€) tous les mois et cet argent est versé sur un compte ouvert au nom de Financité qui le transforme en obligations, de manière à ce qu'on ne puisse pas y piocher trop facilement. Bien entendu, en cas de nécessité, à tout moment, les personnes peuvent reprendre leur capital épargné. En bout de course, l'épargne est bonifiée de 20 % si les versements ont été réguliers (au moins 7 fois sur 12) et si la participation aux modules a été active (au moins 4 participations sur 7 possibles).

La combinaison des modules et de l'épargne permet aux participants de compléter les notions théoriques

par de la pratique et du vécu échangé à leur guise lors des rencontres. Les résultats sont positifs et surprenants. En 2012, 90 participants sur 150 sont arrivés au terme du programme et l'évolution dans les pratiques d'épargne ainsi que leur perception quant à leur capacité de gestion sont encourageantes. Financité vient par ailleurs d'être récompensé pour son programme de micro-épargne par la Commission européenne en se classant demi-finaliste du concours européen d'innovation sociale.

Doper l'épargne

En Belgique, l'exonération de précompte mobilier est une disposition fiscale ancienne et politiquement sensible qui vise à promouvoir l'épargne populaire. Mais y parvient-elle ? Non car cet incitant fiscal a un impact différent selon la classe de revenu du citoyen. En effet, sans ce mécanisme d'exonération, les revenus de l'épargne seraient ajoutés à l'ensemble des revenus et taxés selon le taux d'imposition. Or, ce taux d'imposition augmente avec le revenu. Les personnes disposant d'un revenu élevé ont ainsi tout intérêt à placer leur argent sur un compte d'épargne réglementé pour profiter de l'exonération sur les revenus de l'épargne - ce qui pourrait expliquer partiellement pourquoi les Belges sont de gros épargnants. À l'inverse, les personnes disposant d'un revenu inférieur au minimum imposable sont déjà exonérées d'impôt¹: l'incitant fiscal n'a donc aucun impact sur leur décision d'épargner. Par conséquent, plus les revenus sont faibles, moins il y a d'incitant à épargner sur un compte d'épargne réglementé, ce qui est évidemment l'exact contraire de l'ambition affichée par cette mesure de promotion de l'épargne populaire! Pour corriger ce paradoxe, Financité propose un traitement fiscal de l'épargne basé, non plus sur une exonération fiscale, mais sur un crédit d'impôt qui a pour effet d'offrir le même avantage fiscal à tous, indépendamment du niveau de revenus.

Une autre solution serait celle qui se pratique en France notamment avec le livret d'épargne populaire (LEP). Il est réservé aux personnes à revenu modeste et offre un taux de rémunération supérieur de 0,5 point par rapport à celui du livret classique.



Découvrez toutes les analyses sur l'épargne, la bonification de l'épargne et les autres expériences à travers le monde sur www.financite.be.

Vous êtes un partenaire opérationnel intéressé à mettre sur pied avec Financité un groupe de micro-épargne? Vous souhaitez plus d'information? Contactez Financité au 02/340.08.63 ou par email à citoyen@financite.be

Prévenir plutôt que guérir

Pour nombre de participants aux programmes de micro-épargne, réussir à épargner constitue une véritable victoire et s'accorde parfaitement avec le principe anglo-saxon de l'empowerment qui exprime l'idée de donner les moyens nécessaires en termes de connaissances, de finances... aux personnes pour qu'elles soient en mesure de mieux orienter le cours de leur vie. Les programmes de micro-épargne constituent une expérience positive pour les bénéficiaires, en renforçant leurs propres capacités, l'estime de soi et en offrant au final des outils qui permettent d'évoluer plus sereinement dans notre société de (sur)consommation.

De manière générale, cela procure également un avantage à la société en permettant de prévenir le surendettement et en offrant une vision critique à ses citoyens de la finance, de la société de consommation, de l'endettement, des pièges tendus par le secteur financier et plus globalement en créant un réseau de groupes de micro-épargne dont la portée politique montera en force dans les années à venir, espérons-le.

Promouvoir l'épargne

Dans la suite du cycle consacré à l'épargne en 2014, Financité a créé un consortium de prévention du surendettement avec divers partenaires publics, des entreprises et des fondations qui, ensemble, ont un intérêt sociétal à prévenir le surendettement et à renforcer les capacités des personnes les plus fragiles. Financité s'attache aussi à donner plus d'ampleur à son programme de micro-épargne. A ce stade, une trentaine de groupes composé de 8 à 15 participants sont constitués sur l'ensemble du territoire en Belgique francophone. La participation d'associations locales et de CPAS comme partenaire opérationnel permet à la fois de rencontrer le public le plus pertinent mais également d'établir un suivi et un soutien pratique dans la mise en œuvre des modules de formation. L'objectif in fine est aussi de démontrer l'avantage pour les pouvoirs publics de promouvoir l'épargne.

Antoine ATTOUT,
coordinateur Participation citoyenne et éducation
financière au Réseau Financité

1. Actuellement, il y a une exonération fiscale des intérêts sur les comptes d'épargne à hauteur de 1880 € maximum